

Séance Du 18 Septembre 1951

L'an mil neuf cent cinquante et un, le dix-huit Septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean Grand, Maire

Étaient présents : Boubielle - Oriac - Verdier - Grand - Blancat - Dufor - Lujan - Birabent - Bouche - Barthe - Fayoutte - Seyret - Rivau - Escille - Bourdel - Sandrine - M. H. Fayardelle - Soumireu - de Cassus - Arnould et Barthe, absents excusés avaient donné délégation.

La lecture du procès verbal de la séance précédente a fait l'objet de deux observations de M. Eau - Escille.

1^o Il n'a pas été pris note de sa demande relative à l'état d'avancement du projet d'irrigation des cotéaux de Gascogne.

2^o Il n'avait pas été noté qu'il avait demandé à quelle date avait été appliquée la décision du Conseil relatif à l'augmentation du prix de l'eau en ville.

Mention de ces observations figurera au procès verbal de la séance de ce jour.

Demands de subventions

Après avoir examiné et discuté au sujet de plusieurs demandes de subvention extraordinaires émanant de sociétés locales, le Conseil est amené à prendre une décision qu'il désire voir appliquer sans délai.

Le Comité des Fêtes auquel se joindra la Commission des Finances Municipales, jugera et décidera dorénavant de toute demande de subvention extraordinaire ou de participation financière à accorder aux sociétés locales.

Rien n'est changé dans l'attribution des subventions principales qui à la demande de M. Bouche ^{continueront à être} décidées par le Conseil lors de l'établissement du budget primitif, c'est à dire avant le 1^{er} Janvier.

Le reliquat des crédits prévus au budget au titre "subventions à diverses sociétés" sera attribué globalement au Comité des Fêtes ainsi que les crédits prévus au chapitre additionnel.

Subvention aux Cadets du Comminges

La demande de subvention extraordinaire de cinquante mille frs. (50.000 F) faite par les Cadets du Comminges après avis favorable de la Commission des Finances, est approuvée par le Conseil.

Subvention à la Société de Chasse

de quarante mille frs. (40.000 F) à la Société de Chasse après avis favorable de la Commission des Finances. la fait observer qu'il ne donnait son accord qu'à la condition que d'ici 1 an la S.C. ait remis sur pied l'organisation de l'école d'éducation physique de Montbréau approuvée une subvention annuelle

Syndicat d'Initiative

Le Conseil enregistre avec satisfaction la création officielle du Syndicat d'Initiative et vote une première mise de fond de : Deux cent cinquante.

Administratif - registre de délibérations
18-09-51 P. 12

... mille frs qui figureront au budget additionnel de 1951.

Subvention à la Maison Des Jeunes Le Conseil à l'unanimité vote une augmentation de vingt mille frs (20.000^f) à titre de subvention extraordinaire à la Maison des Jeunes.

Subvention au Vélo-Club Montrejeaulais Le Vélo-Club Montrejeaulais a demandé une participation à la Ville dans les frais d'organisation du Circuit des Trois Vallées.

Approuvée le 29.10.1951. L'Assemblée après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances à ce sujet, vote une subvention extraordinaire de cinquante mille frs (50.000^f) à la Société dont il s'agit.

Subvention à la Société de Pêche Une demande de subvention extraordinaire de la Société de Pêche est renvoyée devant la Commission des Finances pour examen.

Demande d'avis pour lotissements L'Assemblée à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable sur des demandes de lotissement présentées par :

M. M. Jules Bastex, Entrepreneur à Montrejeau, 1 lotissement avenue de Hazères.

Bastex Av. d'avenue de la Gare à Gourdan, 1 lotissement avenue de Guignon,

Jean Grand, Maire de Montrejeau, 3 lotissements (2 route de Hazères, 1 quartier de la côte rouge).

Pétition rue Pasteur Les propriétaires d'immeubles de la rue Pasteur, demandent la pose d'une canalisation d'égouts aux frais de la commune, partant de l'extrémité de la rue Pasteur et aboutissant à la rue Nationale.

Ils exposent que la pose de cette canalisation pourrait être conjuguée avec celle du gaz qui doit se faire début d'Octobre. Il en résulterait une économie dans les frais d'installation des canalisations.

Après discussion, le Conseil reconnaît l'utilité d'une amélioration de ce genre, mais estime cependant qu'il peut y avoir des inconvénients à créer un précédent aussi particulier, en donnant satisfaction à quelques propriétaires d'immeubles d'une seule rue.

L'Assemblée tout en renvoyant la pétition dont il s'agit pour examen devant la Commission des Travaux, estime que la réalisation de la canalisation demandée doit entrer dans le cadre d'un travail général.

Gratuité des fournitures aux élèves des Ecoles Primaires

M. Arnaud a présenté devant la Commission des Finances un vœu tendant à obtenir une subvention de 500.000^f au profit de la Caisse des Ecoles afin que cet organisme prenne en charge la majeure partie des fournitures scolaires (livres et cahiers). La Commission des Finances a donné un avis favorable à ce vœu, le Conseil approuve cette décision à l'unanimité moins deux voix, celles de M. M. Bouche et de Passus.

Couverture Du Pécap La Commission des Finances a approuvé un devis de un

million pour la couverture d'une partie du Péroup, de la rue de l'égalité à la salle de gymnastique (toute la largeur de la place ~~sur~~ ~~cochers~~). Cette proposition est votée à l'unanimité. Les crédits nécessaires seront prévus au budget additionnel. M. Raudy, Ingénieur du service vicinal sera chargé de l'étude du projet.

W.C. publics sous le kiosque de l'Esplanade Bertrand de Vassus

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet d'aménagement d'un W.C. public sous le kiosque de l'Esplanade Bertrand de Vassus. Ces travaux permettront la réalisation d'un projet depuis longtemps souhaité.

Les dépenses s'élèveront à la somme de un million environ. Pour y faire face la commune pourra solliciter une subvention du département et couvrir sa côté part par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil considérant que le projet répond à un besoin réel et à une nécessité absolue du point de vue de l'hygiène public.

Approuve le projet présenté, sollicite son approbation par M. le Préfet et l'autorisation de sa mise en adjudication.

Sollicite du département une subvention pour lui venir en aide.

Rhabilite M. le Maire pour remplir toutes les formalités et décide que pour faire face à sa côté part des dépenses de principe d'un emprunt correspondant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Information au Conseil

M. Sufer, Premier Adjoint, rend compte d'une visite qu'il a faite à la Direction de l'Enregistrement afin d'obtenir une nouvelle évaluation par cette Administration des terrains destinés à la construction du groupe scolaire.

L'Administration des Domaines a fait procéder à une nouvelle expertise, le Directeur du service des Domaines nous a avisé que la première évaluation (900 000 frs) était annulée et fixée à 3.000.000 de frs, estimation toujours révisable si l'opération tardait à se réaliser.

Organisation de l'Hôtel des Finances

L'Administration des Domaines chargée de traiter avec la Ville de la location des locaux à aménager de l'hôtel des Finances, a donné un avis favorable au projet d'aménagement qui lui a été soumis.

La décision définitive qui permettra d'entreprendre les travaux sera donnée par le Directeur des Domaines après une visite des lieux. Le Maire rend compte de ce qu'il a été dans l'obligation d'installer à titre provisoire l'Administration locale des Contributions Indirectes dans le futur Hôtel des Finances.

Archives Municipales

Le Maire informe l'Assemblée de ce que la Ville a pu entrer en possession de documents très anciens qui étaient conservés aux archives départementales à Toulouse.

Société de Pêche

La Société de Pêche a demandé que soit mis à sa disposition une partie du canal secondaire longeant la route de Montrejeau à Mazères pour y installer un parc d'alevins de truites.

Le Maire qui s'est rendu sur place, a donné un accord de principe, l'accord définitif, est donné à l'unanimité du Conseil.

Complément provisoire de traitement aux Agents Municipaux

La Commission des Finances avait émis le vœu que les employés auxiliaires reçoivent un salaire en rapport avec le coût de la vie. Pour répondre à ce vœu, le Maire informe le Conseil que la circulaire ministérielle du 28 Avril 1951, prescrit que les dispositions relatives au salaire normal minimum garanti, sont désormais applicables aux salariés des collectivités locales rémunérées dans les mêmes conditions que les salariés de l'industrie. Cette circulaire n'a été diffusée qu'au début de Septembre ainsi que la circulaire ministérielle du 8 Juin 1951 prescrivant un complément provisoire de traitement aux agents titulaires ainsi qu'une augmentation de l'indemnité de résidence résultant des modifications des zones de salaire. L'application de ces circulaires donne satisfaction aux vœux de la Commission des Finances qui, à la demande de M. Fuyo souhaitait que les salaires des ouvriers et du personnel auxiliaire soit augmenté.

Irrigation des Coteaux de Gascogne

Pour répondre à une demande de M. Cau. Béville, M. le Maire a demandé à l'Administration du Génie Rural dans quel délai serait réalisée l'irrigation intéressant Montrejeau.

Par lettre du 5 Juillet, le Génie Rural a fait connaître que les travaux intéressant Montrejeau, seraient entrepris dans un délai de trois à quatre mois.

Et la demande de M. Bourdel, un vœu unanime du Conseil sera adressé à l'Administration des Ponts et Chaussées afin que soit entrepris tous travaux pour améliorer la visibilité du tournant du cimetière sur la route des poids lourds, et pour que soit installé un système de signalisation, au carrefour avenue de Carbes et route Nationale.

Examen du Compte Administratif du Maire

Sous la présidence de M. Fujan, Adjoint au Maire, Président de la Commission des Finances, le compte administratif du Maire est examiné, il est donné lecture chapitre par chapitre du compte administratif de l'exercice 1950.

Les recettes ordinaires se sont élevées à _____ 18.774.602

Les recettes extraordinaires à _____ 4.371.028

Les dépenses ordinaires à _____ 8.437.892

Les dépenses extraordinaires à _____ 262.080

Il en résulte un excédent des recettes sur les dépenses de :

- 12.445.658 F

Il convient de remarquer toutefois, qu'une somme de : trois millions figure au budget, mais qu'il s'agit d'un emprunt de la même somme versé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour payer l'immeuble Baiffa.

C'est donc un reliquat définitif de : 9.448.325 frs. qui solde le budget de l'exercice 1950.

Le total du budget de 1950 s'est élevé à : 23.145.630 fr. Le reliquat n'est donc pas excessif.

Si certains travaux dont l'urgence ne fait aucun doute, avaient pu être entrepris, le reliquat de l'exercice 1950 aurait été en fait beaucoup moins important.

Après avoir entendu la lecture des chapitres du compte administratif du Maire, le Conseil à l'unanimité des membres présents, est d'avis que soit approuvé ce compte et le Président en faisant connaître cet avis au Maire, lui présente ses félicitations et ses remerciements au nom de la population pour les résultats de la gestion 1950.

Approbation du Budget Additionnel

Le Maire présente le budget supplémentaire de l'exercice 1951 à l'approbation de l'Assemblée.

Les recettes supplémentaires s'élèvent à : 12.452.707 fr, de laquelle somme il convient de déduire le montant de l'emprunt qui a servi au paiement de l'immeuble Baiffa au moyen de quoi les recettes du budget additionnel est de : 9.452.707 fr.

Le Maire propose au Conseil un certain nombre de prévisions de dépenses, dont il est donné lecture article par article. Il fait part à l'Assemblée que ces propositions ont été acceptées à l'unanimité par la Commission des Finances.

Aucun Conseiller Municipal n'ayant demandé la parole, après les propositions du Maire, le budget supplémentaire de l'exercice 1951 est mis au vote par assis et levé et est approuvé par 11 voix contre dix.

Ont voté pour : M. M. Soubielle - Chiac - Verdier - Grand-St. Blancat - Sufer - Fujan - Pagardelle - Soumère - Arnaud et Barthe.

Ont voté contre M. M. : Birabent - Bouché - Boyret - Cau - Cécille - Bourdel - Pagoutte - Loo - de Passus - Candine - Barthe.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil se réunit en Comité secret pour juger des questions d'Assistance.

Statifie les décisions prises par le Bureau d'Assistance : Approuve cinq demandes d'Assistance Médicale Gratuite.

La séance est levée à 24 heures.

Requard

Sommit

Blancat

M. M.

Barthe

Dozinas

Barthe

Barthe